

NOLONTE

 [Nom féminin]

(Vieilli) : Volonté contraire, absence de volonté, faiblesse.

(Philosophie) : Pouvoir de négation ou de refus dû à la volonté.

Étymologie :

Du latin *noluntas* : action de ne pas vouloir, du latin classique *nolle* parfait du verbe *nolo* : ne pas vouloir, refuser.



Dessin de Frédéric Deligne

Au-dessus de Mirabeau orateur, il y a Mirabeau ministre. Je veux dire Mirabeau candidat au ministère, (...) le Mirabeau plein d'idées qui gémit de voir l'État abandonné, par la nolonté [le mot est de lui] du roi, à la folle plèbe parisienne (Albert Thibaudet, Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours, 1936, p.16).

Ce qui retient unis entre eux tous les membres de cette respectable famille, ce sont de communes antipathies et, selon l'expression de Mirabeau, de communes nolontés. (Revue des Deux-Mondes, 1^{er} septembre 1871, page 235)



Les dernières nolontés du Capitaine par Hergé

Dans la mesure où la volition est un événement qui peut advenir ou ne pas advenir en fait, il y a bien une faculté de vouloir et cette faculté s'actualise quand on en use, reste virtuelle quand on s'abstient ; en ce sens très général le pouvoir exprime une simple possibilité logique de volonté ou nolonté : l'homme est un être volontaire capable de ne pas vouloir, ou plutôt c'est un être volontaire qui n'est pas toujours voulant (Vladimir Jankélévitch, Je-ne-sais-quoi, 1957, p.228).